

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Finances communales : soirée d'information du 5 novembre En présence du Conseil municipal in corpore

A une majorité très confortable, par 20 voix contre 5 et 2 abstentions, le Conseil de ville de Saint-Imier a approuvé le budget 2027 de la Municipalité dans sa séance du 22 octobre dernier. Comme il en résulte une augmentation de la quotité d'impôt de 3 dixièmes de point, qui passe de 1.75 à 2.05, le dernier mot appartient au corps électoral. Pour préparer au mieux la votation du 29 novembre et répondre aux nombreuses questions qui se posent immanquablement, le Conseil municipal invite la population à une séance d'information. Celle-ci se tiendra le jeudi 5 novembre à 19 h 00, à la Salle de spectacles.

Trois dixièmes de point ! L'augmentation de quotité d'impôt sollicitée tour à tour par la Commission des finances, le Conseil municipal et le Conseil de ville n'est pas une mince affaire. Tout le monde en est conscient. Mais elle est indispensable si Saint-Imier veut rester un bourg qui donne envie d'y vivre, pour reprendre les paroles du maire Corentin Jeanneret lors de la séance du Conseil de ville. Car la situation financière de la municipalité, avec son déficit structurel de l'ordre de 3 millions et son endettement de plus de 36 millions de francs, n'est plus tenable.

Il faut dès lors agir. Mais comment ? Une augmentation de la quotité d'impôt de 3 dixièmes de point est-elle vraiment inévitable ? N'y aurait-il pas moyen de réduire le train de vie de la commune ? Autant de questions – et bien d'autres – qui pourront être posées lors de la séance d'information publique du 5 novembre. Pour y répondre, le Conseil municipal sera présent in corpore, entouré de ses chefs de service.

Après son mot de bienvenue, le maire présentera le budget 2027 tel que préavisé par le Conseil de ville. Pour les aspects plus techniques, l'assemblée pourra compter sur l'expertise de Carole Juillerat, administratrice des finances. Un message du Bureau du Conseil de ville est également à l'ordre du jour, avant de passer à un long temps de questions de la part de la salle. La modération de la soirée, elle, sera assurée par la journaliste Natacha Mengoli.

Le Conseil municipal encourage la population imérienne à participer en masse à cet échange qu'il souhaite constructif. Il s'engage à répondre de manière transparente aux nombreuses questions qui ne manqueront pas de se poser. Le bien-être des Imériennes et des Imériens, confrontés à un vote très important pour un avenir serein de la cité, le vaut bien.

Saint-Imier, le 27 octobre 2026